



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À CASABLANCA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**A LIRE ATTENTIVEMENT
AVANT LE DEPÔT DE VOTRE DOSSIER
DE BOURSE SCOLAIRE**

2^{ème} campagne 2024/2025 – Juillet/Septembre 2024

Madame, Monsieur,

Vous allez déposer un dossier de bourse pour votre/vos enfants.

Afin que votre demande puisse être traitée dans les meilleures conditions, veuillez prendre connaissances des éléments suivants.

Seules les familles sollicitant une bourse **pour la première fois** ou en **renouvellement tardif justifié** (ou si le service des bourses scolaires le juge nécessaire pour les dossiers recours par exemple) seront reçues au consulat pour un entretien.

Cette **seconde période** ouverte du **08 juillet au 13 septembre 2024** concerne exclusivement les familles :

- installées dans la circonscription consulaire après le 1^{er} conseil consulaire des bourses scolaires qui s'est tenu en avril 2024 ;
- déjà installées dans la circonscription et dont un changement de situation notable intervenu après la tenue du 1^{er} conseil consulaire des bourses scolaires justifie désormais une demande ;
- dont les demandes ont été ajournées par l'AEFE après avis de la 1^{ère} Commission nationale qui se tiendra en juin 2024
- dont les enfants ont échoué à l'examen du bac.
- qui sollicitent la révision de la décision prise par la 1^{ère} commission nationale des bourses scolaires

Concernant les ressources à considérer

Le service des bourses doit avoir connaissance de l'ensemble **des revenus quels que soient leur type** et leur lieu de perception : salaires, prestations sociales, prestations pôle emploi, revenus informels, pension retraites, **aides familiales et amicales**....

Une visite à domicile pourra être effectuée par le service des bourses scolaires.

Toute rentrée d'argent doit être justifiée sur le formulaire

Le dossier **complet** est à transmettre.

- **Par pli** adressée à : Consulat général de France à Casablanca, Service des Bourses, Rue du Prince Moulay Abdallah, 20000 Casablanca.
- **En le déposant à l'accueil du consulat** : Rue du Prince Moulay Abdallah, 20000 Casablanca (sous pli fermé à l'attention du service des bourses scolaires)

Rappel.

En l'absence de présentation d'un dossier complet, le conseil consulaire des bourses prononcera le rejet de votre demande.

Vous pouvez joindre le service des bourses au 05 22 48 93 41 et 05 22 48 93 32

Par mail à : bourses.casablanca-cslt@diplomatie.gouv.fr